



# Conditions générales de vente et d'inscription aux formations de LES CRINS DE JASPE

## 1. PREAMBULE

Les Crins de Jaspe organise des Modules de formation relatives au cheval, aux outils d'enseignement de l'équitation, au développement personnel et à la préparation de diplôme sur le territoire français à destination des professionnels et particuliers propriétaires ou non de chevaux. Ces modules de formation sont dispensés par les permanents de Les CRINS DE JASPE ou des intervenants professionnels dans leur domaine.

Les modules de formation peuvent se dérouler dans une structure équestre (centre équestre, écurie...), salle de formation ou directement en ligne, selon les besoins des formations et les plannings des modules de formation sont déterminés à l'avance et publiés sur le Site internet de LES CRINS DE JASPE.

## 2. OBJET

Les présentes Conditions générales ont pour objet de régir les relations contractuelles établies entre RESPE et ses Clients et de définir notamment les droits et obligations des Parties.

Elles sont applicables et réservées à toute personne physique qui souscrit une formation auprès du RESPE pour son usage personnel.

## 3. DEFINITIONS

Les termes et expressions employés dans les présentes

Conditions générales signifient ce qui suit :

« Conditions Générales de Vente » : Les Conditions générales de vente de les CRINS DE JASPE.

« Contrat » : Le contrat entre les CRINS DE JASPE et le Client conclu sous forme d'achat en ligne ou au moyen du contrat type téléchargeable sur le site de les CRINS DE JASPE, ledit contrat comprenant les Conditions particulières et les Conditions générales de vente.

« Client » : Toute personne ayant souscrit une formation auprès de les CRINS DE JASPE.

« Partie(s) » : L'association les CRINS DE JASPE et/ou le Client.

« Formation confirmée » : Une formation est confirmée dès lors que le nombre de participants nécessaires a été validé par les CRINS DE JASPE au jour, date, lieu et selon le nombre de participants à la formation et ce au plus tard 10 jours avant.

« Module de formation » : Module de formation relative à la santé équine, organisée par les CRINS DE JASPE.

« Charte qualité » : Il s'agit d'un ensemble d'engagements pris par vis-à-vis de ses clients dont le détail est communiqué sur le site internet.

« Site » : Site internet de les CRINS DE JASPE : [www.ecrin-de-jaspe.com](http://www.ecrin-de-jaspe.com)

« Lieu de formation » : Il s'agit soit une structure équestre (centre équestre, écurie...) soit dans une salle de formation, soit en ligne. Les lieux des Modules de formation sont affichés sur le site internet de les CRINS DE JASPE.

#### **4. CONDITIONS ET MODALITES DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT**

Les conditions suivantes doivent être impérativement et cumulativement remplies par le Client pour la souscription, l'achat d'une Module de formation et la participation au module de formation :

- Le Client doit être majeur ;
- Le Client doit être en capacité de pratiquer une activité physique et sportive ;
- Le Client doit être titulaire d'une assurance couvrant sa responsabilité civile ;
- Si le Client participe au Module de formation avec son cheval, il doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant ce dernier ET le cheval ne doit pas être un étalon, un cheval de course ou un cheval de valeur supérieure à 35 000 €.
- Le Client souscrit le Module de formation en envoyant par la poste ou mail le contrat type téléchargé sur le site de les CRINS DE JASPE dûment rempli et signé. L'acompte ou l'intégralité du règlement en fonction du Module de formation doit être effectué à la souscription soit par virement soit par chèque joint à l'envoi du contrat. La souscription n'est acceptée qu'une fois le paiement reçu et encaissé, sauf pour les Clients finançables VIVEA où leur règlement par chèque sera tenu en caution jusqu'à la fin de formation.

Toute souscription entraîne l'adhésion et l'acceptation pleine et entière par le Client, des Conditions particulières, des présentes Conditions générales de vente et l'obligation de paiement de la Séance de formation souscrite.

#### **5. PRIX DE LA FORMATION**

##### **5.1. Fixation du prix**

Le Prix des formations est fixé par les CRINS DE JASPE. Le tarif applicable est celui en vigueur au jour de la réservation. Il est ferme et définitif.

Les prix pratiqués par les CRINS DE JASPE ont été portés à la connaissance du Client préalablement à la signature du Contrat.

##### **5.2. Modalités de paiement**

L'acompte ou l'intégralité du paiement en fonction du Module de formation lors de la souscription de la formation doit être envoyée par chèque ou par virement.

Certaines formations pourront être finançable VIVEA. Le prix du Module de formation pourra être majoré par rapport aux financements personnels. Les clients finançables devront se faire connaître et envoyer tous les documents nécessaires à leur prise en charge. Le chèque du montant total de la formation émis lors de la

remise du dossier d'inscription sera rendu à la fin de la formation au Client. Sauf si celui-ci n'a pas fourni les documents nécessaires à sa prise en charge VIVEA ou n'est finalement pas finançable.

## **6. MODALITES D'ANNULATION PAR LE CLIENT**

Conformément à l'article L 221-28 13 ° du code de la consommation, le droit de rétractation instauré par l'article L221-18 du code de la consommation n'est pas applicable.

Toutefois, le Client pourra demander à LES CRINS DE JASPE l'annulation de la souscription et son remboursement intégral à condition d'effectuer cette demande par mail à [ecrindejaspe@gmail.com](mailto:ecrindejaspe@gmail.com) mentionnée en tête des présentes, au moins 15 jours avant la date du Module de formation. Ce délai est calendaire, comprenant donc les samedis, dimanches et jours fériés.

Sous réserve que les conditions ci-dessus aient été respectées, les Crins de Jaspe confirmera au Client son acceptation de l'annulation de la souscription effectuée et procédera au remboursement de la totalité des sommes versées par ce dernier, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours à compter de la date suivant laquelle elle aura été informée de l'annulation par le Client. La charge de la preuve de l'annulation pèse sur le Client.

## **7. ANNULATION, DECALAGE OU SUSPENSION DU MODULE DE FORMATION PAR LES CRINS DE JASPE**

Les CRINS DE JASPE se réserve le droit d'annuler, de décaler ou de suspendre un Module de formation, dans les conditions suivantes.

Un minimum de participants est requis par les CRINS DE JASPE pour chaque Module de formation. Si ce nombre minimum n'est pas atteint, les CRINS DE JASPE se réserve le droit d'annuler ou de décaler le Module de formation. Les CRINS DE JASPE notifiera sa décision au Client par mail moyennant le respect d'un préavis de 7 jours.

Par ailleurs, les CRINS DE JASPE se réserve le droit d'annuler ou de décaler la date d'un Module de formation pour des raisons matérielles telles qu'une météo défavorable, l'indisponibilité d'un intervenant ou d'un lieu de formation. Les CRINS DE JASPE notifiera sa décision dans les plus brefs délais au Client par mail.

Dans les cas ci-dessus, si une nouvelle date est proposée au Client, ce dernier sera libre de l'accepter ou de la refuser sous réserve d'informer les CRINS DE JASPE de son refus, de manière non équivoque, par mail au plus tard 15 jours avant la nouvelle date de formation proposée.

En cas d'annulation de même que dans le cas du refus par le Client de la nouvelle date proposée dans les conditions stipulées ci-dessus, les CRINS DE JASPE remboursera au Client la totalité des sommes versées par ce dernier, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours à compter de la date suivant laquelle elle aura été informée du refus du Client.

Tout Module de formation telle que prévue aux termes du présent Contrat pourra être arrêtée ou suspendue par l'intervenant en cas de survenance d'un évènement qui en gênerait ou en retarderait l'exécution. Il peut notamment s'agir du mauvais comportement ou de l'acte d'un Client mettant en danger la sécurité des autres participants ou encore de conditions météorologiques défavorables.

Si le module de formation est arrêté moins de 60 minutes après son commencement, de même que si elle est suspendue pendant une période supérieure à 120 minutes, le Client aura la possibilité de notifier à Les CRINS DE JASPE sa demande de remboursement du Module de formation par mail au plus tard dans les 3

jours de la date de celle-ci. Dans ce cas, les CRINS DE JASPE remboursera au Client la totalité des sommes versées par ce dernier, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours à compter de la date suivant laquelle elle aura été informée de la décision du Client.

Aucun dédommagement ne sera dû par les CRINS DE JASPE au Client en cas d'annulation, d'arrêt, de suspension ou de report d'une ou plusieurs formations.

## **8. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT**

La Date d'entrée en vigueur du Contrat est la date de la réservation, sous réserve du paiement effectif du prix par le Client conformément aux dispositions ci-dessus.

## **9. OBLIGATIONS ET DROITS DE LES CRINS DE JASPE**

### **9.1. Dispositions générales**

Les CRINS DE JASPE s'engage à :

- Fournir les contenus et supports des formations ;
- Prévenir le Client suivant les modalités définies ci-dessus en cas d'annulation de la formation.

Les CRINS DE JASPE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour assurer au Client une formation de qualité, conforme à la description qui en a été faite sur le site [www.ecrin-de-jaspe.com](http://www.ecrin-de-jaspe.com)

Les CRINS DE JASPE a souscrit et maintiendra en vigueur pendant toute la durée du Contrat, une assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés et des pratiquants (PACIFICA).

Les intervenants hors permanents du RESPE qui animeront des Modules de formation sont des travailleurs indépendants et ne sont pas les préposés de les CRINS DE JASPE. Ils exercent leur activité sous leur propre responsabilité.

Les CRINS DE JASPE ne pourra être tenue responsable si un litige apparaît entre le Client et l'intervenant lors de la séance de formation. Les CRINS DE JASPE s'assure à cette fin que chaque intervenant dispose d'une responsabilité civile professionnelle à jour et couvrant son périmètre d'action.

### **9.2. Dispositions spéciales**

Les CRINS DE JASPE fournira au Client des Modules de formation correspondant au concept défini dans le Préambule.

Le nombre de participants à chaque formation est indiqué sur la description du Module. Seuls les Clients à jour de leur règlement, munis de leur réservation et préalablement inscrits à la formation pourront y participer. Les CRINS DE JASPE se réserve le droit de refuser l'accès à une ou plusieurs formations aux Clients qui ne respectent pas les présentes Conditions générales de vente.

Les CRINS DE JASPE ne pourra être tenue responsable en cas de problème de santé sur le cheval d'un client, suite à un exercice pratique en lien avec la formation, pendant ou après celle-ci.

Elle ne saurait être tenue responsable des éventuelles blessures ou problèmes de santé de l'animal, dans le cadre d'une mauvaise application par le Client, des informations qu'il a pu acquérir lors de la formation.

Les CRINS DE JASPE ne saurait être tenue responsable des dommages éventuellement causés par un Client ou par son animal, envers un autre Client ou son animal, au cours d'une séance de formation.

## **10. DROITS ET OBLIGATIONS DU CLIENT**

Le Client s'engage à se comporter de manière courtoise et responsable envers l'intervenant et les autres participants à la Séance de formation. Il respectera les consignes qui lui seront transmises par l'intervenant.

Le Client est invité à utiliser son propre cheval, lorsque celui-ci se situe sur le lieu de formation.

Le Client sera responsable des dommages causés par lui-même, son animal ou l'animal dont il aurait la garde au cours de la Séance de formation.

Le Client doit être en mesure de justifier sur simple demande d'une assurance couvrant sa responsabilité civile et celle de son cheval.

Le Client est informé que les Séances de formations réalisées par Les CRINS DE JASPE ne remplacent en aucun cas un acte vétérinaire en cas de besoin pour le cheval. Le Client est donc invité à appeler immédiatement son vétérinaire en cas de doute sur la santé de l'animal.

Le Client certifie que les informations mentionnées dans les Conditions particulières de son inscription sont sincères et exactes.

Le Client respectera les Conditions générales de vente et les conditions d'organisation des Modules de formation.

En cas de désaccord ou de mécontentement à la suite de la formation, le Client pourra en faire part à Les CRINS DE JASPE, au travers d'un mail de réclamation adressé à l'adresse : [ecrindejaspe@gmail.com](mailto:ecrindejaspe@gmail.com) ou d'un courrier envoyé en RAR adressé à l'adresse : La Ginibrière – 81140 ST BEAUZILE

## **11. MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Les CRINS DE JASPE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions générales de vente.

La nouvelle version des Conditions générales de vente entrera en vigueur un mois après sa publication sur le Site.

Elle sera réputée avoir été acceptée par le Client et lui sera opposable sauf dénonciation par le Client de la nouvelle version des Conditions générales de vente par lettre RAR adressée à Les CRINS DE JASPE au plus tard dans les 30 jours de la publication de la nouvelle version des Conditions générales de vente sur le Site. Dans ce cas, les relations entre le client et Les CRINS DE JASPE seront régies par la précédente version des Conditions générales de vente en vigueur entre les Parties.

## **12. NULLITE D'UNE CLAUSE DU CONTRAT**

Si l'une quelconque des dispositions du Contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions du Contrat qui demeureront en vigueur entre les parties.

### **13. NON RENONCIATION**

Le fait pour Les CRINS DE JASPE de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des dispositions des présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à la disposition en cause.

### **14. CONFIDENTIALITE DES DONNEES**

Les informations demandées au Client sont nécessaires à la réservation et font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la relation client et à son information. Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'information, aux fichiers et aux libertés.

Il doit en faire la demande par voie postale à l'adresse du siège social de Les CRINS DE JASPE, La Ginibrière, 81140 ST BEAUZILE.

### **15. NOTIFICATIONS**

Toutes notifications devant être effectuées par le Client à Les CRINS DE JASPE dans le cadre du Contrat seront considérées comme réalisées uniquement si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, mentionnant le numéro réservation et envoyée à l'adresse du siège social de Les CRINS DE JASPE, telle que mentionnée au RCS au jour de la notification.

Toutes notifications devant être effectuées par Les CRINS DE JASPE au Client dans le cadre du Contrat seront considérées comme réalisées si elles sont faites par courrier électronique à l'adresse mail renseignée par le Client dans son formulaire d'adhésion ou à toute nouvelle adresse mail notifiée par le Client Les CRINS DE JASPE, dans les formes stipulées ci-dessus, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à son dernier domicile connu.

### **16. DROIT APPLICABLE**

Quelles que soient la nationalité et l'adresse du Client, le contrat conclu avec Les CRINS DE JASPE sera régi par la loi française.

### **17. LITIGES**

En cas de litige concernant le présent contrat, le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle notamment auprès de la commission de la médiation de la consommation ou auprès d'instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des conflits.

Le médiateur dont relève les CRINS DE JASPE est :

MEDIAVET

<https://mediavet.net/>

N° de convention : MEDIAVET-D-24-4395